conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive **Powder**

Version 1.7

Date de révision: 22.10.2018

Numéro de la FDS:

665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Code du produit 01922211

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Lubrifiants et additifs de lubrifiant

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société DSP S.A.S.

> 22 RUE BRUNEL 75017 PARIS **FRANCE**

Téléphone 33(0)156604700

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS SDSQuestion-EU@dupont.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Contact d'urgence 24h/24 : +(33)-975181407

Contact local en cas d'urgence : +(33)-975181407 ORFILA 01.45.42.59.59

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

### Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date 1.7 22.10.2018 665037-00008 Date

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

#### 2.3 Autres dangers

Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique. Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le déssèchement de la peau.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Composé inorganique

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex	Classification	Concentration (% w/w)	
	Numéro d'enregistre-			
	ment			
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
Fluorure de calcium	7789-75-5		>= 1 - < 10	
	232-188-7			

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un

médecin.

Protection pour les secou-

ristes

: Sa manipulation ne nécessite aucune précaution particulière

de la part des secouristes.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

: Laver à l'eau et au savon.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec les

yeux

: Si le produit atteint les yeux, bien rincer avec de l'eau.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Version 1.7

Date de révision: 22.10.2018

Numéro de la FDS: 665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation Risques

mécanique ou le déssèchement de la peau.

Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une

irritation mécanique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie** 

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

priés

Moyens d'extinction inappro- : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Une exposition aux produits de combustion peut être dange-

reuse pour la santé.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes de carbone Oxydes de soufre

Oxydes de métaux Composés de fluor

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement

de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque. Évacuer la zone.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Version 1.7

Date de révision: 22.10.2018

Numéro de la FDS: 665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Suivez les conseils de manipulation et les recommandations

en matière d'équipement de protection.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimi-

nation.

Eviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air com-

primé).

Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES

D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Ne pas respirer les poussières.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Réduire au minimum la production et l'accumulation de pous-

sières.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive **Powder**

Version 1.7

Date de révision: 22.10.2018

Numéro de la FDS: 665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Ces précautions concernent uniquement la manipulation à température ambiante. Une utilisation à des températures élevées ou les applications par aérosol/ pulvérisation peuvent nécessiter des précautions supplémentaires.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Graphite	7782-42-5	VME (Fraction alvéolaire)	2 mg/m3	FR VLE
Information sup- plémentaire	Valeurs limites indicatives			
Fluorure de cal- cium	7789-75-5	TWA	2,5 mg/m3 (Fluor)	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Indicatif			
		VME	2,5 mg/m3 (Fluor)	FR VLE
Information sup- plémentaire	Valeurs limites réglementaires indicatives			

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
Graphite	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	0,3 mg/m3
	teurs		locaux	
	Consomma-	Ingestion	Long terme - effets	813 mg/kg
	teurs		systémiques	p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	1,2 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Version Date de révision: 1.7 22.10.2018

Numéro de la FDS: 665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

			locaux	
Sulfure de zinc	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,83 mg/kg p.c./jour
Fluorure de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Consomma- teurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,02 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Sulfure de zinc	Eau douce	0,0206 mg/l
	Eau de mer	0,0061 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,052 mg/l
	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg
	Sédiment marin	56,5 mg/kg
	Sol	35,6 mg/kg
Fluorure de calcium	Eau douce	0,9 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	51 mg/l
	Sol	11 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

## Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Prendre des mesures pour que les systèmes de manipulation des poussières (tels que les gaines d'extraction, les collecteurs de poussières, les récipients et l'équipement de transformation) soient conçus de manière à empêcher toute libération de poussières dans la zone de travail (c'est-à-dire, qu'il n'y ait aucune fuite à partir de l'équipement).

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Lunettes de protection

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Version 1.7

Date de révision: 22.10.2018

Numéro de la FDS: 665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

Remarques

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de

la journée de travail.

Protection de la peau et du

corps

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

Protection respiratoire

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est dé-

montré que l'exposition est dans les limites préconisées par

les directives d'exposition.

Filtre de type

Type de particules (P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Poudre fine Couleur : noir

Odeur : aucun(e) Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

nélation

pН

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

: Non applicable

Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 3,3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponibleDonnée non disponible

Température d'auto- : Donnée non disponible

7 / 15

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Version 1.7

Date de révision: 22.10.2018

Numéro de la FDS: 665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017

Date de la première version publiée:

23.10.2014

inflammabilité

Température de décomposi-

Donnée non disponible

tion

Viscosité

Viscosité, dynamique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : Donnée non disponible

Taille des particules : 6 μm

Auto-inflammation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyro-

phorique. La substance ou le mélange n'est pas classé

comme auto-échauffant.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies

Inhalation

d'exposition probables

Contact avec la peau

Ingestion

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Version 1.7

Date de révision: 22.10.2018

Numéro de la FDS: 665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Fluorure de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,07 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

## Fluorure de calcium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Pas d'irritation de la peau

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Fluorure de calcium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Pas d'irritation des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Fluorure de calcium:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Version 1.7

Date de révision: 22.10.2018

Numéro de la FDS: 665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: négatif

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Fluorure de calcium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Fluorure de calcium:

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion Durée d'exposition: 99 semaines

Résultat: négatif

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### Fluorure de calcium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### Fluorure de calcium:

Voies d'exposition: Inhalation (poussière/buée/fumée)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive **Powder**

Version 1.7

Date de révision: 22.10.2018

Numéro de la FDS: 665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

Evaluation: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/d ou moins.

#### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

#### Fluorure de calcium:

Espèce: Rat NOAEL: 7 mg/m3

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Durée d'exposition: 28 jours

## Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

### Composants:

### Fluorure de calcium:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 108 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 122 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons

Toxicité pour les algues

(Toxicité chronique)

NOEC: 4 mg/l

Durée d'exposition: 21 ir

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 97 - 270 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 8,9 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Version 1.7

Date de révision: 22.10.2018

Numéro de la FDS: 665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

#### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimina-

tion des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

: Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Version 1.7

Date de révision: 22.10.2018

Numéro de la FDS: 665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants : Non applicable

organiques persistants

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

25, 32, 49 bis, 49

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : Pour les achats par Dow Chemical d'entités juridiques en UE,

tous les ingrédients sont actuellement enregistrés, préenregistrés ou exemptés selon REACH. Veuillez vous référer à la section 1 pour les usages recommadés. Pour les achats d'entités juridiques hors de l'Union européenne, avec intention de les importer dans l'EEE, veuillez contacter votre représen-

tant et/ou bureau local.

AICS : Tous les composants sont listés ou dispensés.

IECSC : Tous les composants sont listés ou dispensés.

ENCS/ISHL : Tous les composants sont inscrits dans le ENCS / ISHL ou

exemptés de liste d'inventaire.

KECI : Tous les composants sont listés, exemptés ou notifiés.

DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont con-

formes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des subs-

tances (DSL).

TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit lis-

tées dans l'inventaire TSCA soit en sont exeptées en confor-

mité avec l'inventaire TSCA.

TCSI : Tous les composants sont listés ou dispensés.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour autres abréviations

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Version Date de révision: 1.7 22.10.2018

Numéro de la FDS: 665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017 Date de la première version publiée:

23.10.2014

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France (INRS)

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# MOLYKOTE(R) 7365 Lubolid (EXP) Additive Powder

Version 1.7

Date de révision: 22.10.2018

Numéro de la FDS:

665037-00008

Date de dernière parution: 09.03.2017

Date de la première version publiée:

23.10.2014

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR